



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aujourd'hui, jeudi 1er septembre à 20 heures est lancée l'offre télévisuelle de Franceinfo: sur le canal 27 de la TNT.

En tant que partenaire de cette chaîne d'information du service public, l'INA va fournir 3 modules quotidiens conçus à bases d'images d'archives et répondra aux demandes des rédactions souhaitant utiliser ses fonds audiovisuels.

Ce projet est d'une importance stratégique pour la direction de l'INA comme pour ses salarié(e)s puisqu'il constitue une vitrine permettant de valoriser le travail et le savoir-faire de l'ensemble de l'entreprise.

Afin de préparer dans les meilleures conditions l'arrivée de Franceinfo, les organisations syndicales représentatives de l'INA ont demandé depuis plusieurs mois une consultation pour avis des élu(e)s du comité d'entreprise sur ce projet de chaîne d'information, qui implique de nouvelles charges d'activités pour les trois directions déléguées de l'Ina. Les élu(e)s se heurtent au refus de la direction (alors même que les autres CE et CCE des partenaires de l'audiovisuel public ont été consultés). De fait, Les élus du Comité d'entreprise Ina ont voté le 30 août 2016 à l'unanimité la mise en œuvre d'une action en justice pour délit d'entrave contre la Direction de l'Institut.

En outre, La direction a ouvert une négociation relative à l'organisation du travail des documentalistes assurant les permanences de l'INA à France Télévisions en demandant notamment une extension des permanences de l'INA jusqu'à minuit en semaine et à partir de 5h du matin le dimanche. Le projet présenté est annoncé par la direction à effectif constant, alors que les représentants du personnel ont constaté une baisse des effectifs dans les secteurs documentaires concernés. Les organisations syndicales représentatives de l'INA, se faisant l'écho des salarié(e)s réuni(e)s en Assemblée générale, ont réclamé qu'un point complet soit fait sur l'emploi, constatant un accroissement substantiel des demandes traitées par les documentalistes de permanence à France Télévisions. Elles déplorent qu'aucune autre hypothèse d'organisation du travail assurant un maintien de la qualité des prestations fournies tout en tenant compte de la santé et des conditions de travail des salarié(e)s n'ait été proposé par la direction.

A Bry sur Marne, le 1^{er} septembre 2016.